



COMITÉ
SUR LES ESPÈCES
EN PÉRIL
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

RAPPORT ANNUEL
2018-2019



RAPPORT ANNUEL

En vertu du paragraphe 23(1) de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, le Comité sur les espèces en péril doit présenter un rapport annuel à la Conférence des autorités de gestion au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (TNO)

La *Loi sur les espèces en péril (TNO)* [la Loi] prévoit un processus pour identifier, protéger et rétablir les espèces en péril aux TNO. La Loi s'applique à toute espèce sauvage animale ou végétale qui est gérée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. En outre, elle s'applique dans la plupart des régions des TNO, tant sur les terres publiques que sur les terres privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.

Caribou de montagne — référence photographique : Jan Adamczewski



LE COMITÉ SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Le Comité sur les espèces en péril (le Comité) a été établi en vertu de la Loi. Il s'agit d'un comité d'experts indépendant chargé d'évaluer la situation biologique des espèces en péril aux TNO.

Les évaluations de la situation des espèces sont effectuées à l'échelle territoriale, et leurs résultats peuvent différer des évaluations effectuées à l'échelle nationale. Elles sont fondées sur les rapports de situation des espèces, qui tiennent compte des meilleures connaissances traditionnelles autochtones ainsi que des meilleures connaissances communautaires et scientifiques disponibles sur l'espèce. Le Comité doit employer des critères biologiques objectifs dans ses évaluations et ne tient pas compte des facteurs socioéconomiques.

Le Comité se fonde sur le résultat des évaluations pour formuler des recommandations sur l'inscription d'une espèce à la liste des espèces en péril. Les catégories d'évaluation pour l'inscription légale des espèces en péril sont « disparue », « disparue du Canada », « en voie de disparition », « menacée » et « préoccupante ». Les espèces peuvent aussi porter les mentions de « non en péril » ou « données insuffisantes ». Le Comité identifie les menaces et les influences positives pour les espèces et leurs habitats, et peut formuler des recommandations sur les mesures de conservation pour les espèces en péril.

Le Comité présente ses recommandations à la Conférence des autorités de gestion, un regroupement de conseils et de gouvernements qui se partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril aux TNO. La Conférence des autorités de gestion comprend le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement t̄łch̄q, le gouvernement du Canada et des conseils de cogestion de la faune établis en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale.



MEMBRES DES COMITÉS

Les membres du Comité sur les espèces en péril sont nommés par le gouvernement fédéral et par les quatre conseils de cogestion de la faune établis en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, représenté par le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles, nomme les autres membres. Les nominations sont d'une durée maximale de cinq ans.

Les membres du Comité doivent avoir une expertise approfondie des espèces, des habitats, des écosystèmes du Nord ou de la conservation. Les membres agissent de façon indépendante et non à titre de représentant de leurs organes de nomination.

Composition :

- Président : M. Leon Andrew
- Présidente suppléante :
Mme Suzanne Carrière, Ph. D.
- Mme Alestine Andre
- Mme Alice Legat, Ph. D.
- Mme Allison Thompson
- M. Arthur Beck
- M. James Firth
- Mme Lynda Yonge
- Mme Misty Ireland
- M. Moise Rabesca
- M. Nicholas (Nic) Larter, Ph. D.

Suppléants :

- Mme Aimee Guile – pour M. Moise Rabesca
- M. Daniel Beck – pour M. Arthur Beck
- Mme Deborah Simmons, Ph. D. –
pour M. Leon Andrew
- Mme Kaytlin Cooper – pour M. James Firth

Vous trouverez les biographies des membres et des suppléants à l'adresse www.nwt-species-at-risk.ca.

PROGRÈS DU COMITÉ, DU 1^{er} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019

Le Comité a tenu une réunion en 2018-2019 et entamé le travail relatif au rapport de situation des espèces pour le psithyre bohémien, le bourdon de l'Ouest et le bourdon à bandes jaunes, dont l'évaluation a été effectuée en avril 2019.

Le Comité a dressé un calendrier d'évaluation énumérant les espèces à évaluer ou à réévaluer de 2020 à 2024, et l'a présenté à la Conférence des autorités de gestion pour approbation. Le calendrier des évaluations est révisé chaque année.

Tous les documents du Comité sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation et les évaluations des espèces, sont disponibles sur le site Web sur les espèces en péril des TNO au www.nwt-species-at-risk.ca.



Psithyre bohémien – référence photographique : Sheila Colla

REGISTRE DES ÉVALUATIONS D'ESPÈCES

ESPÈCE	ÉVALUATION	DATE DE L'ÉVALUATION
Caribou de Peary	Espèce menacée	Décembre 2012
Caribou boréal	Espèce menacée	Décembre 2012
Braya poilu	Espèce menacée	Décembre 2012
Ours polaire	Espèce préoccupante	Décembre 2012
Caribou de Dolphin-et-Union	Espèce préoccupante	Décembre 2013
Grenouille léopard	Espèce menacée	Décembre 2013
Carcajou	Espèce non en péril	Décembre 2014
Crapaud de l'Ouest	Espèce menacée	Décembre 2014
Bison des bois	Espèce menacée	Avril 2016
Caribou de la porcupine	Espèce non en péril	Avril 2017
Caribou de la toundra	Espèce menacée	Avril 2017
Grizzly	Espèce préoccupante	Avril 2017
Grande chauve-souris brune	Données insuffisantes	Avril 2017
Petite chauve-souris brune	Espèce préoccupante	Avril 2017
Chauve-souris nordique	Espèce préoccupante	Avril 2017
Vespertilion à longues oreilles	Données insuffisantes	Avril 2017
Vespertilion à longues pattes	Données insuffisantes	Avril 2017
Bourdon de l'Ouest	Données insuffisantes	Avril 2019
Bourdon à bandes jaunes	Espèce non en péril	Avril 2019
Psithyre bohémien	Données insuffisantes	Avril 2019

ÉVALUATIONS OU RÉÉVALUATIONS PRÉVUES DE 2020 À 2024

Avril 2020	Caribou de montagne [caribou des bois (population des montagnes du Nord)] (<i>Rangifer tarandus caribou</i>)
Avril 2021	Braya poilu (<i>Braya pilosa</i>) Ours polaire (<i>Ursus maritimus</i>)
Avril 2022	Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) Caribou boréal [caribou des bois (population boréale)] (<i>Rangifer tarandus caribou</i>) Caribou de Peary (<i>Rangifer tarandus pearyi</i>)
Avril 2023	Caribou de Dolphin-et-Union (<i>Rangifer tarandus groenlandicus x pearyi</i>) Grenouille léopard (<i>Lithobates pipiens</i>)
Avril 2024	Crapaud du Canada (<i>Anaxyrus hemiophrys</i>) Crapaud de l'Ouest (<i>Anaxyrus boreas</i>)

*Le calendrier des évaluations peut être révisé et modifié chaque année.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le Comité sur les espèces en péril reçoit l'ensemble de son soutien administratif et financier du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les avis de contrats liés à l'élaboration des rapports de situation des espèces sont publiés au www.contractregistry.nt.ca.

COORDONNÉES

Pour de plus amples renseignements au sujet du Comité sur les espèces en péril et de ses activités, veuillez consulter le www.nwt-species-at-risk.ca.

Vous pouvez également communiquer avec :

Secrétariat des espèces en péril

a/s du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles

Centre Scotia, 6^e étage

C. P. 1320

Yellowknife NT X1A 2L9

Sans frais : 1-855-783-4301

Télécopieur : 867-873-0293

Courriel : sara@gov.nt.ca

Le tout respectueusement soumis,



Leon Andrew, président

Comité sur les espèces en péril

COMITÉ
SUR LES ESPÈCES
EN PÉRIL
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Photo en couverture :

Bourdon à bandes jaunes – référence photographique : Leif Richardson